



Demande de naturalisation et divorce à l'étranger en cours

Par **HOULIBI**, le **07/02/2017** à **14:12**

Bonjour,

j'ai besoin de votre aide SVP pour voir si mon dossier de naturalisation sera accepté ou pas ,

J'ai fait ma première demande de naturalisation par DECRET a Nanterre le 15/01/2015 après avoir déclaré que je suis marié depuis 3 ans avec ma femme de nationalité BELGE qui habite en Belgique avec ses parentes , 4 mois après j'ai reçu une lettre de préfecture m'informant que ma demande n'est pas recevable (v conjoint à l'étranger) , après j'ai fait récemment une autre demande mais avec des papiers de l'avocat comme quoi j'ai entamé la procédure de divorce et convocation de passage à l'audience pour le divorce désunion irrémédiable (donc en instance de divorce .

Est ce que cela peut être accepté malgré les papiers de demande de divorce ou ?

Merci de vos éclaircissement .

Cdt,

MOUS

Par **amajuris**, le **07/02/2017** à **16:41**

bonjour,
vous voudriez attendre que votre divorce soit prononcé définitivement.
un divorce peut durer des années donc le simple fait que vous entamiez une procédure de divorce ne vaut pas divorce.
salutations

Par **HOULIBI**, le **07/02/2017** à **17:08**

Bonjour,

Merci de votre retour, donc c'est un problème pour moi d'attendre plus car la demande que j'ai fait concernant la naturalisation est de type décret , et mon ex femme n'est jamais venu vivre avec moi donc trop embêtant